

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 12 mars, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOË Loïc - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme CHIAPPONI Marina à M. ARMANDIE Jean -Pierre
M. FIORONI Stéphane à M. LANOË Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme Lucie FEUTRIER
M. MOULIN Dominique à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Vie associative - Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge française

N°20240312-15

Rapporteur : M. Selim-Thomas GRANGAUD

Annexe : Néant

Synthèse et exposé des motifs

L'unité locale d'Embrun Guillestre de la Croix Rouge Française permet aux personnes défavorisées, handicapées ou malade de pouvoir se nourrir et s'habiller à moindre coût.

Au niveau local, l'association propose la « vesti-boutique » ouverte 3 fois par semaine, une distribution alimentaire une fois par semaine et le portage de colis à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer. Des événements ponctuels sont également proposés comme le goûter aux personnes âgées isolées, le repas de fête de fin d'année pour les bénéficiaires mais aussi l'organisation de formations aux premiers secours et la tenue de postes de secours sur les manifestations sportives.

De nouvelles actions sont aussi prévues comme un atelier de couture, mise en place d'un service d'écoute dédié aux personnes isolées.

L'association agit également à une échelle internationale en fournissant une assistance humanitaire aux populations touchées par des conflits.

Au vu des actions développées par l'unité locale d'Embrun Guillestre de la Croix Rouge Française sur le territoire, l'association demande une aide d'urgence exceptionnelle de 1 300 €.

Monsieur le conseiller municipal ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la volonté municipale de soutenir le tissu associatif local, auprès des associations dites sociales ;

VU l'avis du bureau municipal du 4 mars 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le soutien financier exceptionnel de la commune pour cette association à hauteur d'une aide de 1 300 € ;
- **INSCRIT** les sommes correspondantes à l'article 65748 du budget général 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 mars 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 19 mars 2024

Publié le : 19 mars 2024